

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2021

Délibération n° 21C/02/14

Date de convocation : 04 mars 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 17 mars 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 57 Pouvoirs : 4 Votants : 61

Objet : Participation à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à responsabilité, REZO POUCE, et désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration.

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, M DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 57 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. MATRON Matthias, MME MORLIGHEM Monique, MM NEGI Michaël, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. DOISY Hubert (Cressonsacq) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. LEBRUN Alain et MME DRETZ Sandrine

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général adjoint, Olivier JUCHTZER, de présenter ce point.

Depuis l'adhésion au dispositif d'auto-stop organisé Rezo Pouce, la communauté de communes du Plateau Picard est devenue un partenaire actif de la SCIC. L'expérimentation du volet Rezo Séniors, conçu sur mesure pour notre territoire et labellisé par France Mobilité, a permis de mettre en lumière ce nouveau service qui profite à la visibilité de la SCIC. Ce projet est régulièrement relayé par les médias et intéresse en effet de nombreux territoires qui se tournent vers nous pour profiter de cette expérience réussie.

La SCIC ayant besoin de renforcer son comité de pilotage avec la participation d'une personne active issue d'un territoire, les dirigeants nous font cette proposition. Une personne désignée par le conseil communautaire serait appelée à siéger au conseil d'administration et à participer aux travaux du comité de pilotage.

Cette intégration au conseil d'administration nécessite une prise de part dans le « capital social » de la SCIC.

Le nombre de part est proportionnel au nombre d'habitants. La communauté de communes prendrait 10 parts dont la valeur est de 100 euros l'unité. Une voix est attribuée à chaque actionnaire, quel que soit le nombre de parts.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de la SCIC REZO POUCE en vue d'une prise de participation de la Communauté de communes du Plateau Picard à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;

Vu les statuts de la SCIC REZO POUCE fixant le capital social initial, variable, de la société à 26 100 € et la valeur nominale de la part à 100 euros ;

Vu sa délibération 18C/03/09 portant adhésion à REZO POUCE et expérimentation du dispositif Rezo Séniors ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes du Plateau Picard de participer activement à l'évolution et aux projets de la SCIC REZO POUCE comme acteur de la mobilité dans son territoire ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

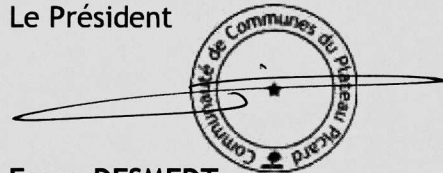
DECIDE de souscrire une prise de participation de 1 000 €, soit 10 actions au prix de 100 € chacune, au capital social de la SCIC REZO POUCE, dont les statuts sont joints en annexe à la présente ;

DESIGNE M. Denis FLOUR en qualité de représentant de la communauté de communes du Plateau Picard au conseil d'administration de la SCIC REZO POUCE ;

CONFIE le soin au président de signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 17 mars 2021